

Nous avons officiellement fait savoir au Comité olympique que nous appuyons les efforts de Calgary en ce sens. Je ferai connaître lundi, à Calgary, le montant de la participation financière de mon ministère aux frais considérables qu'entraîne une telle entreprise. Nous avons accepté en principe, si Calgary obtenait les Jeux, de mettre en œuvre des programmes lucratifs d'émission de timbres et de pièces de monnaie, ce qui devrait se révéler utile. Nous appuyons fortement les efforts déployés par le Comité olympique de Calgary pour convaincre la Commission interprovinciale des loteries, qui régit actuellement les loteries organisées dans le pays, d'offrir à la ville de Calgary une part importante des recettes provenant des loteries provinciales, ou d'organiser une loterie spéciale qui permette de financer cette entreprise.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

#### LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA DEMANDE DE MAJORATION DU TAUX DE RENDEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre doit savoir aujourd'hui que le taux bancaire démontre que le gouvernement continue de s'en tenir aveuglément à sa politique de taux d'intérêt élevés. Compte tenu de cette situation, le ministre a déclaré la semaine dernière qu'il se montrerait juste envers les détenteurs d'obligations d'épargne du Canada. Le ministre doit savoir que leur taux de rendement n'est que de 11½ pour cent tandis que les banques, les sociétés de fiducie et d'autres institutions financières paient des taux plus élevés. Le ministre est-il prêt à se montrer équitable envers les détenteurs d'obligations d'épargne du Canada et à accroître le taux de rendement de ces obligations en le faisant passer à 12½ pour cent?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, ainsi que je l'ai dit au député à plusieurs reprises, je suis naturellement de très près l'évolution du taux des obligations d'épargne du Canada. Leur taux a d'ailleurs été relevé vers la fin de l'année dernière.

En dépit de ses commentaires d'aujourd'hui, les obligations d'épargne du Canada constituent toujours un placement intéressant. Je n'ai pas encore décidé si j'allais en modifier le taux de rendement.

**M. Blenkarn:** Madame le Président, le ministre sait sans doute que des obligations d'épargne du Canada d'une valeur de 261 millions de dollars ont été encaissées la semaine dernière. Il doit aussi savoir que d'autres encore seront probablement encaissées cette semaine, étant donné que le gouvernement maintient sa politique de taux d'intérêt élevés. Il en coûte beaucoup d'argent au gouvernement pour émettre ces obligations, au moins 1 pour cent de leur valeur. Dans l'intérêt du système économique canadien, le ministre tentera-t-il de retarder la conversion de ces obligations? Sera-t-il au moins équitable envers les Canadiens qui en ont acheté? Leur versera-t-il le même intérêt qu'il est disposé à payer aux grosses banques et au marché des obligations en général pour l'argent qu'il emprunte?

**M. MacEachen:** Madame le Président, nous avons certes l'intention d'être justes à l'égard de ceux qui ont acheté des obligations. Les obligations d'épargne du Canada présentent

certaines avantages que n'offrent pas d'autres formes de placement. Il faut s'en souvenir et ne pas songer uniquement aux taux d'intérêt. Pour ma part, je me souviendrai certainement de la nécessité d'être équitable afin que les mesures justes soient prises au bon moment.

\* \* \*

#### LES SUBSTANCES DANGEREUSES

##### L'USAGE DE PESTICIDES—LES RISQUES POUR LA SANTÉ

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 23 juin 1980, le ministre a donné l'assurance aux Canadiens qu'il n'y avait aucune preuve que les pesticides vérifiés aux États-Unis par la maison Industrial Biotest Laboratories «constituent un danger pour la santé, soit pour les usagers, soit par les résidus qu'ils laissent dans les aliments». Pourtant, le 7 janvier 1981, le *Leader-Post* de Regina révélait que des notes de service secrètes du gouvernement canadien en circulation aux États-Unis accusaient la maison Biotest d'avoir faussé les résultats d'expériences faites avec le Captan. Cette note révèle que dès 1978...

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député poserait-il sa question?

● (1440)

**M. de Jong:** J'aimerais savoir si madame le ministre est prête, en dépit des récentes révélations sur les dangers du Captan pour la santé, à maintenir sa déclaration du 23 juin dernier où elle prétendait que rien ne prouvait que ces insecticides présentent un quelconque danger pour la santé.

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, il est exact que le 7 janvier, je crois, la *Presse canadienne* annonçait que le Captan pouvait présenter des dangers pour la santé. La plupart des informations étaient exactes et confirmaient ce que j'avais déjà dit à ce sujet ici même. Les détenteurs de la marque de fabrique ont commandé de nouvelles études il y a quelque temps, parce que les tests effectués sur le Captan par la société américaine Industrial Biotest Laboratories n'étaient pas valables. Les conclusions d'une étude effectuée pour savoir si ce produit est cancérigène devraient être connues ce mois-ci.

**M. de Jong:** J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Les documents de travail secrets du gouvernement ont également révélé que cinq pages du rapport d'expertise ont été falsifiées par IBT, après que la Chevron Chemical Company, l'un des principaux fabricants du Captan, eut constaté de nombreuses transformations chez les animaux exposés à ce produit chimique. Le gouvernement canadien a pourtant demandé à Chevron d'effectuer de nouveaux tests sur le produit. Pourrait-on garantir à la population que de tels agissements ne se répéteront plus à l'avenir?

**Mme Bégin:** Madame le Président, un ministre ne peut être tenu responsable de mauvais tests effectués par un laboratoire américain. Le gouvernement contrôle les tests pour s'assurer qu'ils sont valides, qu'ils ont été bien faits et que les résultats n'ont pas été falsifiés. Dès que nous avons su que les tests réalisés par IBT n'étaient pas corrects, nous les avons aussitôt invalidés et nous avons pris les mesures qui s'imposent. Nous faisons notre possible pour que tous les tests soient valides.